

Déontologie commerciale

L'intégrité de Dana est entre vos mains

L'importance de la déontologie commerciale

La société Dana Holding Corporation et chacune de ses filiales contrôlées ont l'obligation d'exercer leurs activités de façon éthique et responsable en veillant, notamment, à respecter les droits de l'homme. Ces obligations s'appliquent également à nos cadres et directeurs et à tous ceux qui travaillent pour une société Dana. Aucun compromis n'est possible lorsqu'il s'agit de mener les affaires de Dana avec intégrité et honnêteté, conformément à toutes les exigences légales en vigueur.

La déontologie suivante est le « code de conduite » de Dana. Elle comprend, conjointement avec la *Politique de responsabilité sociale d'entreprise* les principes fondamentaux que tout employé de Dana doit respecter en effectuant son travail chez Dana. Cette déontologie s'applique quels que soient le site, la position ou la formation. Nous nous attendons à ce que vous fassiez votre travail d'une manière qui démontre un réel engagement en faveur de cette déontologie. Notre société et vous-même en retirerons de nombreux avantages. Dana croit fermement que l'éthique professionnelle est un attribut indispensable de tout bon employé.

Dana dispose également des règles et des procédures détaillées concernant certains domaines que couvre la présente déontologie. Il vous faut vous conformer également à ces règles et procédures. De temps à autre, il peut vous être demandé de manifester votre consentement à vous soumettre à la présente déontologie commerciale et autres normes de Dana. Aucune suppression de conformité à la présente déontologie n'est prévue et aucune ne sera accordée. Tout employé de Dana n'ayant pas respecté la présente déontologie ou d'autres règles et procédures Dana, ou qui refuse de manifester son consentement à s'y soumettre, doit s'attendre à une action disciplinaire pouvant aller jusqu'à la résiliation, selon la gravité de la violation. Le cas échéant, Dana fera également part de ces infractions aux représentants chargés de l'application de la loi.

Dû à l'importance de l'éthique professionnelle pour notre société, il est essentiel que vous lisiez, compreniez, revoyiez régulièrement et vous conformiez à cette déontologie. Notre système de contrôles internes et notre réputation en dépendent.

Se conformer à toutes les lois et aux règles de la société

Les activités de Dana sont régies par de nombreuses lois et réglementations imposées par les divers gouvernements ayant juridiction dans les pays où nous faisons des affaires. Dana a pour règle de se soumettre à toutes ces lois et réglementations affectant nos activités. Dana dispose également de réglementations internes établies dans le but d'assurer le bien-être de notre société. Ces politiques comprennent aussi bien les politiques d'entreprise qui s'appliquent à tous les sites (y compris la présente déontologie) que les politiques et réglementations locales. Vous devez agir de manière proactive pour comprendre les lois et politiques de Dana qui ont trait à votre travail et s'appliquent à votre site, et vous devez suivre tous les programmes de formation requis. Vous devez également signaler toute violation observée ou suspectée comme indiqué dans la section « *Si vous avez des doutes* » de la présente déontologie.

Promouvoir un lieu de travail sûr, favorable et inclusif

Nous apprécions la diversité de nos employés et travaillons pour créer une atmosphère de confiance, d'honnêteté et de respect. Nous estimons que le harcèlement et les discriminations de

toutes natures – et notamment celles fondées sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge ou le handicap – sont inacceptables. Pour atteindre ces objectifs, Dana a des politiques aux niveaux de l'entreprise et des sites ainsi que des procédures concernant les relations de travail qui doivent être respectées. En outre, Dana est une société respectueuse de la législation du travail. Même si la loi l'autorise, nous n'employons pas d'enfants en dessous de 16 ans à moins que ce ne soit dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un programme similaire associant expérience de travail et études. Nous n'avons jamais recours au travail forcé ou involontaire.

Dana a à cœur d'assurer l'hygiène et la sécurité des lieux de travail et, notamment, de garantir un environnement sans drogues illégales. Les processus et procédures de gestions de la santé et de la sécurité requis par la *Politique de santé et de sécurité* de Dana doivent être maintenus.

Dana est engagée à offrir des salaires et prestations sociales qui couvrent les besoins fondamentaux de ses employés, compte tenu des conditions locales. Nous respectons toutes les lois applicables ayant rapport aux horaires de travail, aux heures supplémentaires et à leur rémunération. Dana reconnaît et respecte le droit de ses employés à la liberté d'association, conformément aux diverses législations nationales.

Durabilité

Dana s'intéresse depuis longtemps à la protection de notre environnement et à la durabilité. Nous croyons qu'une entreprise industrielle rentable et la protection de l'environnement sont des objectifs mutuellement réalisables. L'objectif de la société est d'atteindre les deux par la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement qui s'engage à achever une consommation des ressources naturelles efficace, la prévention de la pollution, le respect des règles et réglementations applicables, et la conformité avec les directives des clients et de l'entreprise. Au niveau personnel, les employés de Dana doivent travailler en prenant soin de diminuer le gaspillage, de prévenir la pollution et de préserver l'énergie. Vous devez également suivre les procédures établies par le système de gestion de l'environnement de votre installation, et signaler les améliorations suggérées à la direction de votre installation.

Assurer la sécurité et la qualité des produits

C'est la qualité de nos produits qui importe le plus. Nous devons prendre toutes les mesures raisonnables de sécurité ayant trait à la conception, la fabrication et la distribution des produits Dana. Le système de gestion de la qualité de Dana, notamment les processus de sécurité des produits et d'action sur le terrain, doit être suivi par tous les employés et opérations de Dana. Nous n'expédierons jamais sciemment des produits ne répondant pas aux spécifications requises ou approuvées par le client, ou ne satisfaisant pas les normes de performance de la société ou de nos clients.

Respecter les règles Dana concernant la réception et la distribution cadeaux, divertissements et avantages

Au 21^{ème} siècle, les relations commerciales internationales exigent que nous tenions compte des différences politiques et culturelles. Nous sommes toutefois convaincus qu'il n'y a pas de frontières géographiques à l'honnêteté et à l'intégrité. Si de petits cadeaux humanisent les interactions commerciales, vous devez respecter la *Politique déplacements, dépenses professionnelles et carte de crédit* et la *Politique cadeaux et divertissement* fixées par Dana. Faire particulièrement attention aux activités impliquant les fonctionnaires de l'administration comme

décrit dans la *Politique anti-corruption* de Dana et les procédures connexes du programme de mise en conformité.

Éviter les conflits d'intérêts et toute apparence d'irrégularité

Les employés de Dana se doivent de défendre les intérêts de Dana chaque fois que la possibilité s'en présente. Il y a conflit d'intérêts lorsque vos intérêts personnels, ceux de vos relations ou de membres de votre famille, ou encore la perspective d'un gain personnel ont une incidence sur votre jugement ou sur vos actions en rapport avec les affaires de Dana. Comme indiqué en plus de détails dans la *Politique concernant les conflits d'intérêt*, vous n'êtes pas autorisé à entrer en concurrence avec Dana, à tirer profit des possibilités offertes par votre position au sein de Dana ou à utiliser des biens de Dana pour votre profit personnel. Vous devez informer votre responsable hiérarchique et le Bureau de déontologie de toute situation personnelle qui pourrait sembler interférer avec les intérêts de Dana et ce, dès que possible et avant d'entreprendre cette activité, indépendamment si la dite situation personnelle est finalement considérée acceptable.

Garantir l'impartialité des achats

Dana a pour but de sélectionner ses fournisseurs en fonction de la valeur totale, y compris la qualité, les services et les prix proposés. Tous les fournisseurs seront traités avec honnêteté et équitablement. De plus, nous attendons de nos contractants, fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils honorent les principes généraux énoncés, comme documenté dans le *Guide de déontologie des fournisseurs* de Dana.

Respecter les droits afférents aux biens immobiliers de Dana et des autres

Il incombe aux employés de Dana de protéger les biens matériels de la société contre le vol, le mauvais emploi et l'abus. De même, toutes les informations publiques ou non publiques, y compris la technologie et les droits intellectuels, appartenant à Dana ou confiés à la société par nos partenaires commerciaux, nos clients et nos fournisseurs, doivent être protégées correctement, traitées en fonction du besoin de les connaître et utilisées uniquement dans des buts commerciaux appropriés conformément à toutes les procédures opérationnelles en vigueur.

Faites attention et évitez de divulguer ce genre d'informations par inadvertance, notamment dans un contexte social ou par l'utilisation irresponsable de l'informatique. Respectez la *Politique concernant l'utilisation des systèmes informatiques* et la *Politique des médias sociaux* de Dana.

Vous ne pouvez pas accepter ni vous servir d'informations non publiques émanant d'autres personnes, en particulier de concurrents, sans un accord de confidentialité. N'utilisez pas abusivement des données ou des renseignements émanant de nouveaux employés Dana, qui étaient employés auparavant par un concurrent.

Vous devez respecter les droits des auteurs et créateurs de documents publiés sous quelque forme que ce soit (notamment imprimés, numériques, audio et vidéo), indiquer la source et payer les frais de licence le cas échéant.

Vous devez respecter la confidentialité des données personnelles portées à votre connaissance au cours de votre travail, y compris celle des données relatives à d'autres employés de Dana, et vous conformer à la *Politique de confidentialité* de Dana.

Protéger les informations d'initié et éviter les délits d'initié

Il se peut que vous appreniez des « informations d'initié » sur Dana ou d'autres sociétés au cours de votre travail. Les informations d'initié sont définies comme étant des informations qui ne sont pas mis à la disposition du grand public ni des investisseurs. Comme indiqué dans la *Politique concernant les délits d'initié*, vous ne pouvez pas utiliser d'informations non publiques pour obtenir un avantage personnel ni les divulguer à des tiers, y compris d'autres employés de Dana, qui n'ont aucun intérêt légitime à les connaître. Tout commerce d'actions ou d'autres valeurs à la suite de la prise de connaissance d'informations d'initié ou toute communication desdites informations d'initié à une autre personne afin qu'elle puisse vendre ou acheter des actions ou d'autres valeurs, est une violation des règles de la société et des lois sur les valeurs fédérales.

Pratiquer une concurrence loyale, négocier honnêtement, respecter les règles et connaître les limites de son pouvoir

Les employés de Dana ne doivent pas négocier avec nos concurrents dans le but de limiter la concurrence dans des domaines tels que les prix, les modalités de crédit, les rabais, les services, les conditions de livraison, les capacités de production, la qualité des produits ou les coûts. Évitez les contacts non nécessaires avec les concurrents. Respectez toujours les législations nationales lors de la fixation du prix de marchandises identiques à de clients en concurrence ou lors de la détermination du prix de vente d'un client (en tenant compte du service, de la garantie et des conditions de crédit). Comprenez et respectez la *Politique concernant les lois sur les ententes et la concurrence*.

Si vous intervenez dans les propositions, la préparation des soumissions ou les négociations contractuelles, vérifiez l'exactitude des informations fournies aux clients et fournisseurs potentiels. Négociez avec intégrité et respectez les exigences légales applicables, avec une attention particulière accordée aux contrats portant sur des marchés publics.

Vous devez comprendre le niveau de votre pouvoir de conclure un contrat au nom de Dana. Ne signez pas un contrat ou ne faites pas une promesse avec une tierce partie en relation commerciale avec Dana, même s'il n'y a aucun engagement financier de la part de Dana, sans d'abord vérifier que les autorisations appropriées ont été obtenues auprès du personnel Dana responsable. Vous devez vous conformer à la *Politique de délégation des pouvoirs* de Dana, aux processus et procédures fonctionnels pertinents et aux exigences de bonne gouvernance des entités juridiques avant de finaliser tout contrat.

Respecter les règles liées au commerce international

Nous devons être sensibilisés aux différentes lois et dispositions réglementaires qui s'appliquent lors des transactions internationales. Les marchandises en provenance de pays étrangers peuvent être passibles de droits de douane et soumises à des restrictions d'importation. Si vous intervenez dans des opérations d'importation, vous devez être informé de telles limitations. Vous êtes responsable de la conformité à toutes les règles et réglementations douanières et de l'exactitude de toutes les informations d'importation, même si les opérations d'importation s'effectuent par l'intermédiaire d'un commissionnaire en douane agréé.

En tant que société américaine, Dana a l'interdiction de conduire des affaires avec certains pays, et ces règles peuvent s'appliquer à des sociétés contrôlées par Dana situées à l'extérieur des États-Unis. Nous sommes également soumis à certaines restrictions quant aux informations ou produits qui peuvent être fournis à certains pays ou gouvernements. Attester que notre produit ne contient pas de pièces fabriquées dans un pays donné ou que Dana n'entretient pas de relations commerciales avec un pays donné peut constituer une violation de la législation anti-boycott.

Certains produits sont soumis à des règles spéciales de contrôle à l'exportation ou à des mesures de sécurité nationale. Lorsque vous effectuez des transactions internationales, vous devez comprendre et respecter les diverses législations et réglementations applicables, ainsi que la *Politique concernant les transactions avec des pays frappés de sanctions* et la *Politique concernant les exportations et le contrôle du commerce extérieur*. Demander conseil aux avocats de Dana en cas de besoin afin de comprendre ces règles et exigences.

Anticorruption

Les pots de vin, les commissions clandestines ou tout autre paiement abusif y compris, entre autres, les commissions ou remboursements fictifs, ou encore le don ou le prêt de biens appartenant à Dana), ne peuvent être pas offerts ni payés directement, par ou pour le compte d'un employé Dana à travers le monde, au profit d'un responsable, d'un agent ou d'un employé de client, d'un fournisseur ou concurrent, ou de tiers, si vous savez ou avez des raisons de suspecter qu'une partie de ce paiement sera remise ou proposée dans le cadre d'un paiement malhonnête. Il est évident que vous ne pouvez pas accepter non plus un tel paiement. La politique anticorruption de Dana et les processus et procédures de programmes de conformité connexes doivent être respectés strictement.

Assurer la bonne tenue et la conservation d'enregistrements exacts

Tous les documents Dana et, notamment, tous les états financiers, livres et enregistrements à partir desquels ils ont été établis, doivent être préparés avec soin et honnêteté. Ils doivent être soutenus par une documentation suffisante pour satisfaire le système de contrôles internes de Dana et refléter fidèlement toutes les transactions de la société (y compris celles concernant les comptes de dépenses). Toutes les sommes reçues par Dana ou versées par Dana doivent être dûment enregistrées dans nos livres, et nos enregistrements doivent préciser la nature exacte et l'objectif de chaque transaction. Il ne doit pas exister des fonds ou actifs non enregistrés ou hors des livres. Toutes les évolutions importantes, qu'elles soient ou non financières, toutes les tendances affectant Dana, et tous les cas de fraudes et facteurs ayant une incidence significative sur nos contrôles internes doivent être rapidement signalés à l'attention des cadres supérieurs. Les employés doivent fournir des renseignements exacts et complets sur les livres et archives aux responsables de Dana, au conseiller juridique, aux vérificateurs internes et indépendants et à toute autre personne dûment habilitée à recevoir de tels renseignements.

Même si les opérations basées à l'extérieur des États-Unis peuvent tenir leurs registres en accord avec les principes comptables généralement reconnus (« GAAP ») dans leur pays, il est toutefois impératif qu'elles fournissent les informations nécessaires à la préparation des états financiers consolidés de Dana conformément aux GAAP des États-Unis. Une stricte adhérence aux politiques et exigences comptables internes est essentielle.

En outre, tous les employés et opérations de Dana doivent respecter les exigences applicables de la société concernant la conservation et la destruction des documents.

Répondre avec diligence aux enquêtes

Il convient d'informer immédiatement le service Juridique central Dana de la réception d'une citation à comparaître ou d'un avis officiel, de quelque type que ce soit, émanant d'un tribunal ou d'une agence gouvernementale, et qui évoque une enquête impliquant les affaires de Dana. S'il s'agit d'une enquête gouvernementale, vous ne devez pas vous soumettre à des entretiens, accepter de répondre à des questions sur les transactions de la société, de remettre des documents ou encore de discuter du respect de la réglementation sans avoir consulté au préalable le service Juridique central Dana. Les superviseurs et responsables hiérarchiques de Dana doivent

signaler et gérer l'investigation de tout acte répréhensible présumé d'un employé comme établi dans la politique de Dana concernant les *Enquêtes internes visant à assurer le respect de la déontologie, de l'éthique et de la réglementation*

Coordonner les communications

Toute communication avec le public à propos de Dana a un retentissement sur notre société et doit être opportune, exacte et complète, et doit constituer une présentation honnête et compréhensible. Tous les contacts et les demandes de la part d'investisseurs, d'analystes et de la presse, y compris avec la presse industrielle et professionnelle, sont gérés par les cadres supérieurs et le service central des Communications lorsqu'il s'agit de nouvelles importantes ayant un impact sur l'ensemble de la société. Ils sont gérés localement lorsque les nouvelles ont une incidence uniquement locale. Pour aider à assurer que la nouvelle est publiée de manière appropriée, toutes les communications externes doivent être effectuées conformément à la *Politique de communication globale* de Dana.

Respecter la Loi en matière d'activités politiques

Dana encourage tous ses employés à voter et à prendre part à la vie politique. Vous n'êtes toutefois pas autorisé à vous servir de biens ou locaux Dana ou à utiliser le temps de travail d'employés de Dana pour mener des activités politiques. Vous ne devez pas remettre de cadeaux à un fonctionnaire ni le faire bénéficier d'un avantage ni vous livrer à des activités à connotation politique pour le compte de Dana sans avoir consulté au préalable le Bureau de Conduite des affaires. Certes, vous pouvez proposer vos services dans le cadre d'activités politiques, mais uniquement en dehors des heures normales de travail. D'autres consignes sont présentées dans la *Politique globale concernant les contributions politiques* de Dana.

Signes avant-coureurs qu'un comportement risque de violer la *Déontologie professionnelle* de Dana

Commentaires qui doivent vous alarmer

- « Mais, ce n'est que pour cette fois...
- « Personne n'en saura rien...
- « Tout le monde le fait...
- « Nul n'en souffrira...
- « Qu'est-ce qui m'est réservé dans tout cela ?
- « Je ne veux pas savoir comment vous vous y prenez...
- « Mieux vaut que vous n'en sachiez rien...

...signifie qu'il vaut mieux ne pas faire ce qui est envisagé.

Petit questionnaire d'éthique

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes:

- Suis-je juste et honnête ?
- Mes actions sont-elles légales ? Est-ce que je connais la législation en ce domaine ?
- Si mon action est légale, est-elle compatible avec les politiques de Dana ? Est-ce que je sais si Dana a une politique à ce sujet ?

- Avec le recul du temps, mes initiatives sembleront-elles acceptables ?
- Suis-je disposé à ce que ce sujet soit diffusé à la télévision ou sur internet ?
- Conseillerais-je à mes enfants d’agir de cette façon ?

Si vous ne pouvez pas répondre « oui » à chacune d’entre elles, reconsidérez vos choix et sollicitez des avis autorisés au sein de la société.

Si vous avez des doutes...

En cas des questions au sujet de la présente déontologie, sur d’autres politiques de Dana ainsi que d’autres questions de conformité éthiques ou juridiques, veuillez en faire part à votre responsable hiérarchique, ou contacter votre conseiller juridique Dana ou le service d’assistance Déontologie et conformité de Dana (Dana Ethics and Compliance Helpline). Si vous avez connaissance d’une violation de cette déontologie, vous devez la signaler au bureau de déontologie professionnelle via le service d’assistance soit par le site web noté ci-dessus ou soit au numéro de téléphone indiqué sur l’affiche du service d’assistance disponible à votre installation.

En outre, vous pouvez faire part de vos préoccupations à propos de pratiques comptables ou de pratiques d’audit douteuses au Comité d’audit du Conseil d’administration, ce de façon confidentielle et anonyme, à l’adresse suivante : Dana Holding Corporation Audit Committee Chairman — 3939 Technology Drive; Maumee, Ohio USA 43537.

Aucune action ne sera prise à l’encontre d’un employé de Dana pour avoir fait part d’un doute ayant trait au respect de la conformité à cette politique.

Approuvé par le Conseil d’administration de Dana Holding Corporation

Janvier 2008

Dernière révision : Août 2015